



CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE BARJOLS

Date	28/06/2021
Lieu	Salle des fêtes
Présents	Catherine VENTURINO-GABELLE, Céline PETIT, Alain VAURY, Stéphanie GOUDAL-ORIONE, Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, François VOLPI, Jacques CUCCHI, Daniel VIRGIL, Pierre FABRE, Myriam GARSON, , André APARICIO, Magali SARDOU, Laurent MICHEL, Cécilia COURBARD, Maurice JEAN
Absents	Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guida CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Michèle ARNAUD, Brigitte LAURENT, Corinne BADOUX, Raymonde ASTIER
Procurations	G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDESMA à C VENTURINO-GABELLE, Y GIACOMELLI à P FABRE, C ROSELLINI à D VIRGIL
Quorum	14 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	18h30
Heure de clôture de la séance	20H53
Présidence	Mme Le Maire C VENTURINO-GABELLE
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : C PETIT a été élue secrétaire,
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur

Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.
Droit d'information des conseillers municipaux respecté par la notice explicative envoyée par courriel.

**Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.
Droit d'information des conseillers municipaux respecté par la notice explicative envoyée par courriel.**

Dossier N° 1 :	Approbation du procès verbal du CM du 08/06/2021
<i>Débat</i>	C VENTURINO-GABELLE précise que le compte rendu du précédent conseil municipal n'a pas été envoyé suite à un oubli, il sera envoyé prochainement, traité et approuvé lors du prochain conseil municipal
Dossier 2	Modification du règlement intérieur du conseil municipal
<i>Débats</i>	C VENTURINO-GABELLE précise que cela permettra l'intervention d'un tiers (experts ...). Pendant cette intervention, la séance sera suspendue. A APRICIO Pour intervention du percepteur, par exemple ? C VENTURINO-GABELLE La commune est site pilote retenue au niveau national pour la gestion analytique de la commune C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

Dossier n°1 :	Création d'un poste de Directeur des Collectivités
<i>Débat</i>	<p>C VENTURINO-GABELLE explique que c'est un annule et remplace la délibération du 12 avril 2021 sur la création du poste de catégorie A</p> <p>M JEAN est ce qu'un salaire plafond a été fixé ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE non il existe une grille indiciaire, on la suit M JEAN mais on ne recrute pas un fonctionnaire territorial ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE le poste est ouvert prioritairement aux fonctionnaires mais en cas de carence sur ce profil, ça nous permet de l'ouvrir aux contractuels.</p> <p><u>Descriptif</u> : Entre échelon 8 et 10 catégorie A</p> <p>A APARICIO a-t-on changé de besoin ? Car l'intitulé est différent ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE pas globalement, c'est la dénomination qui change et les possibilités de recrutement.</p> <p>A APARICIO c'est pour prendre un contractuel ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE c'est ouvert aux fonctionnaires, cf ci-dessus</p> <p>On reprend la délibération car il manquait des précisions sur le temps de travail et sur l'échelon, on repart à zéro, on publie, on rencontre des candidats fonctionnaires s'il n'y a pas de profil adapté, on a la possibilité de recruter un contractuel</p> <p>A APARICIO : Vous avez des C.V ?</p> <p>CVENTURINO-GABELLE Non, des candidats ont postulé précédemment et n'ont pas fait l'affaire. Nous relançons, Tu l'as dit toi-même, ce poste est essentiel pour la commune.</p> <p>C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : 15</p> <p>Contre :1 A APARICIO</p> <p>Abstention :3 M JEAN, C COURBARD, M SARDOU</p>
Dossier n°2	Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

<i>Débat</i>	<p>C VENTURINO-GABELLE on peut recourir à l'emploi de stagiaire de l'enseignement supérieur, par exemple qui sort de l'école d'avocat, et peut nous aider pendant 6 mois sur le plan juridique, à partir de 600€.</p> <p>Actuellement nous avons un stagiaire qui sort de Science Pô, une grille tarifaire permet de les rémunérer pour le service rendu.</p> <p>F VOLPI arrive à 18h56</p> <p>M JEAN est ce que ce n'est pas une obligation ?</p> <p>WANDA au-delà de 2 mois oui mais il faut délibérer au CM</p> <p><u>Descriptif</u> : Minimum légal 3.90€ de l'heure, environ 600€ par mois, pour un stagiaire avec une technicité avérée</p> <p>WANDA pas de contribution de charge.</p> <p>A APARICIO le stagiaire actuel va rester combien de temps ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE 2 mois pas plus mais on le rémunérera tout de même</p> <p>M JEAN on peut ne pas lui donner ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE oui</p> <p>M JEAN : il ne faut pas ne pas lui donner, nous avons tous été stagiaires.</p> <p>C PETIT fait lecture de la délibération</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>

Dossier N° 1 :	Convention de mise à disposition précaire du local CCFF et espace extérieur dit « ancien camping »
<i>Débat</i>	<p>C VENTURINO-GABELLE une demande de l'association dragon des fontaines, de tir à l'arc pour stocker leur matériel et faire leurs entraînements</p> <p>Le CCFF est d'accord pour mutualiser l'emplacement derrière la piscine.</p> <p>Vous savez qui est l'association le dragon des fontaines ?</p> <p>A APARICIO c'est le tir à l'arc, ils tirent où ?</p> <p>D VIRGIL II Ils tirent dos au pédiluve vers la butte. Il y a des conditions réglementaires pour le tir, c'est l'association qui assume les normes de sécurité. C'est de l'initiation donc ce ne sont pas des arcs puissants, tirs à 50m maximum. Les horaires : Samedi 9h30 à 12h.</p> <p>C PETIT fait lecture de la délibération</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
Dossier n°2	Convention de mise à disposition précaire de la salle du premier étage du Castellàs- association Li Tripeto

<i>Débat</i>	<p>C VENTURINO-GABELLE renouvellement de convention, on a fait une modification de l'article 2 de la convention on a changé un terme : activité" artistique" et non "ludique".</p> <p>A APARICIO la mise en place est au 1^{er} janvier ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE c'est en fonction de la date de passage en conseil</p> <p>C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
Dossier 3	Convention de mise à disposition précaire de la salle du premier étage de la maison Fabre- association AMES
<i>Débats</i>	<p>C VENTURINO-GABELLE AMES : Association médicale de l'eau salée, les medecins se sont regroupés comme une Maison de santé pluri disciplinaire mais n'avaient pas de lieu pour se reunir, on leur met à disposition une salle à titre gracieux</p> <p>C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
Dossier 4	Convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés- SPA et Association CHATDOGS
<i>Débats</i>	<p>C VENTURINO-GABELLE annule et remplace la précédente délibération, on reprend la convention car on a délibéré pour 500€ mais c'est 400€</p> <p>C PETIT fait lecture de la délibération</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>

Dossier 1	Convention pour révision à objet unique du PLU pour le parc solaire Total Quadran - BEGEAT
------------------	---

<i>Débats</i>	<p>C VENTURINO-GABELLE le PLU n'autorise pas la création d'un parc solaire sur le site identifié et on a besoin de réaliser une modification à objet unique pour ce projet lancé par l'ancienne municipalité</p> <p>L MICHEL sur l'ancien projet il y avait plusieurs propriétaires ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE Non seulement la mairie</p> <p>L MICHEL Il est prévu une extension ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE plus maintenant, avant 14ha, le projet actuel a été réduit à 5 ha</p> <p>M JEAN et cela est-il rentable pour eux ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE oui puisqu'ils continuent le projet</p> <p>A APARICIO si le projet est réduit, quelles seront les recettes ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE les mêmes au m², soit 8000 € l'hectare suivant le nombre d'hectares retenus aujourd'hui 5 hectares .La convention est verrouillée: pour rappel les 3 ans d'études avaient été laissés a titre gracieux par l'ancienne municipalité.La seule chose que l'on a modifié, c'est une convention pour se faire payer le temps d'étude du terrain, soit 25 000€ HT. Nos prédécesseurs avaient aliéné le bien gracieusement.</p> <p>C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>

<i>Dossier 1</i>	Acquisition – délaissé route de Tavernes Parcelle 907- CD83
<i>Débats</i>	<p>C VENTURINO-GABELLE Terrain qui appartient au département et se situe sur la route de Tavernes. Il sera cédé pour 500€</p> <p>M JEAN c'est là où il existe un glissement de terrain ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE non là où le département mettait les gravas</p> <p>A APARICIO avez vous quelque chose en tête ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE oui ça fait partie des terrains que l'on proposera au SDIS mais si ce n'est pas concluant, c'est du patrimoine pour la commune</p> <p>C PETIT fait lecture de la délibération</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
<i>Dossier 2</i>	Acquisition- Parcelle 1257, 1259,0049 route de Tavernes CD83

<i>Débats</i>	<p>C VENTURINO-GABELLE toujours auprès du Département 83 8544 m² pour maximum 14 000€ M JEAN là où il y a le glissement de terrain ? C VENTURINO-GABELLE Le Département conserverait une bande de retrait de 10m sur toute la longueur du terrain pour sécuriser, ce qui diminuerait le prix. A APARICIO c'est difficile d'accès M JEAN dans une configuration avec contrainte des sols liées à leur nature argileuse, je suis défavorable et la raison de mon vote contre. C VENTURINO-GABELLE ce terrain, on l'a proposé pour le gymnase ou la caserne ou en échange d'un autre terrain du département M JEAN il faudrait savoir avec quel terrain, il ne vont pas s'engager sur quelque chose que ne leur sert à rien C VENTURINO-GABELLE ils ont des terrains classés Espaces Naturels Sensibles dont le classement n'a plus d'intérêt et qu'ils peuvent échanger uniquement et non vendre. C PETIT fait lecture de la délibération</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : 16 Contre :1 M JEAN, Abstention :3 A APARICIO, L MICHEL, M SARDOU</p>


<i>Dossier 1</i>	Création d'une commission extra-municipale pour le projet de la Rouguière
<i>Débats</i>	<p>C VENTURINO-GABELLE pour faire participer la population à la modification du projet de la Rouguière L MICHEL est ce en dehors ou pas du projet démocratie participative, est ce qu'on peut inviter qui on veut ? C VENTURINO-GABELLE non, ce n'est pas une commission permanente mais réglementée par le travail sur la démocratie participative C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : 15 Contre : Abstention :5 A APARICIO, M JEAN, M SARDOU, L MICHEL, C COURBARD</p>
<i>Dossier 2</i>	Création d'une commission extra-municipale pour le projet des tanneries

<i>Débats</i>	<p>C PETIT fait lecture de la délibération</p> <p>F VOLPI il existe un soutien de l'état pour le plan de relance des friches industrielles, donc il existe aussi des obligations réglementaires de mettre en place une participation citoyenne</p> <p>C VENTURINO-GABELLE faire participer la population au devenir de leur village c'est la base</p> <p>L MICHEL Ca ne change rien de ce que je pense sur le fond de cet habillage. Je ne viendrait pas à vos réunions. Ca ne sert à rien de faire participer les gens.</p> <p>C VENTURINO-GABELLE faire participer la population à un projet qui a un impact sur les prochaines années, ca nous semble important.</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour :</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :5 A APARICIO, M JEAN, M SARDOU, L MICHEL, C COURBARD</p>

PV arrêté le 28 juin 2021 à 19h51

Catherine VENTURINO-GABELLE

Le maire



Céline PETIT

Secrétaire de séance

